

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET ÉVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
 Prise en charge : pec@mupras.com
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W19-590155

51899

Optique

Au

RAM

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule :

01112

Société :

RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre

Nom & Prénom :

MAHDAN Bouchaib

Date de naissance :

01.01.1953

Adresse :

Hay Massira 10M. 71 Appr 4

Tél. :

06 66 12 49 59

Total des frais engagés :

Dr. Ahmed LAKALECH
Mejicina General
Hay Lamia Bloc B 10M 71
Hay Mohamed El-Cheikh Enca
Tél: 05 22 82 81 38 / DEC. 2020

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation :

19/11/20 ACCUEIL

Nom et prénom du malade :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Hassan + Rwo

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je suis au courant de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Casablanca

Le : 19/11/20

Signature de l'adhérent(e) :

Malak

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
19/11/2022	1	7	150,-	INP 0910911140 Dr. Ahmed LAKLALECH Médecine Générale Hay Lamia Bsc S - N° 2 N° Hay Mohammed-Casab... Tunisie

EXECUTION DES ORDONNANCES

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<p>HARMACH Dr Bouchra RAHMA Imm. 71 N° 3 Hay Al Massira Hay Mohafaza di Casablanca Tel: 02 65.81.55</p>	19/11/2020	622,30

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins

Important:

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP : <input type="text"/>												
				<input type="text"/> COEFFICIENT DES TRAVAUX												
				<input type="text"/> MONTANTS DES SOINS												
				<input type="text"/> DEBUT D'EXECUTION												
				<input type="text"/> FIN D'EXECUTION												
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			<input type="text"/> COEFFICIENT DES TRAVAUX												
	<table border="1"> <tr> <td>25533412</td> <td>21433552</td> </tr> <tr> <td>00000000</td> <td>00000000</td> </tr> <tr> <td colspan="2">D</td> </tr> <tr> <td>00000000</td> <td>00000000</td> </tr> <tr> <td>35533411</td> <td>11433553</td> </tr> <tr> <td colspan="2">B</td> </tr> </table>			25533412	21433552	00000000	00000000	D		00000000	00000000	35533411	11433553	B		<input type="text"/> MONTANTS DES SOINS
25533412	21433552															
00000000	00000000															
D																
00000000	00000000															
35533411	11433553															
B																
	<p>(Création, remont, adjonction) Fonctionnel Therapeutique nécessaire à la profession</p>			<input type="text"/> DATE DU DEVIS												
				<input type="text"/> DATE DE L'EXECUTION												

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Ahmed LAKLALECH

Médecine Générale

Ancien Médecin des Hôpitaux Publics

Hay Lamia, Bloc 6, N°2 Bis

Hay Mohammadi, Ain Sébaâ

Casablanca

Tél. : 05.22.62.81.38

الدكتور أحمد لقلالش

الطب العام

طبيب سابق بالمستشفيات العمومية

حي لمياء - بلوك 6 - رقم 2 مكرر

الحي محمدى - عين السبع - الدار البيضاء

هاتف : 05.22.62.81.38

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat-R.P.1.
Ain sebaâ Casablanca
Oroken 200 mg, cp. pel b 8
P.P.V : 143,60 DH
Barcode: 6 118000 061069

Oroken 200 mg, cp. pel b 8
P.P.V : 143,60 DH
Barcode: 6 118000 061069

Oroken 200 mg, cp. pel b 8
P.P.V : 143,60 DH
Barcode: 6 118000 061069

(1)

143,60 x 3

OROKEN

200 mg

(03 bout
= 08 mg)

6250

LOT: 2022/07/2022
CP: 2022/07/2022
NO-DOL FEN 400MG
CP PELL B30
P.P.V: 30DH00

Barcode: 6 118000 061068

3000

31

S.V.

NO DOC

S.V.

99,00

41

ORO

200 mg

LOT 191738
EXP 07/2022
PPV 99.00DH

622,30

S.V.

200 mg

Dr. Ahmed LAKLALECH
M. in General Medicine - N°26 - Hay Lamia - Casablanca
Hay Mohammadi - Un. S. B. - Dar Al Massira
Tel: 0522 628138

19/11/2020

دار البيضاء، في

PHARMACEUTICAL

Dr. Bouchra RHANNOUJI

Imm. 71 N° 3 Hay Al Massira

Hay Mohammadi Casablanca

Tel: 022 43.87.55

622, 3